



SIMULATEUR DE LA GRATIFICATION MINIMALE D'UN STAGIAIRE SERVICE-PUBLIC.FR

Producteur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Diffuseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Nom du simulateur

Simulateur de calcul de la gratification minimale d'un stagiaire.

Site de diffusion

<https://www.service-public.fr/>

Le site officiel de l'administration française service-public.fr référence une cinquantaine de simulateurs disponibles pour répondre à un large éventail de questions administratives qui se posent aux particuliers et aux professionnels. Certains de ces simulateurs ont été développés par la DILA, dont le simulateur de calcul de la gratification minimum d'un stagiaire.

Fonctionnalités

Ce simulateur a été conçu en 2015, à la demande du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Il permet aux employeurs et aux étudiants de calculer, pour tout stage supérieur à 2 mois, le montant de la gratification minimale, rendue obligatoire, par la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 ; cette loi vise au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

À partir de la date de signature de la convention de stage et du nombre d'heures de présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil, ce simulateur permet de calculer :

- le montant de la gratification minimale due pour chaque mois du stage (gratification mensuelle),
- le montant total de la gratification due pour toute la durée du stage (gratification totale),
- le montant mensuel à verser en cas de lissage de la gratification sur la totalité de la durée du stage (gratification mensuelle lissée).

Contact

Direction de l'information légale et administrative
Cellule administration des données
26, rue Desaix - 75727 Paris Cedex 15
[Donnees-Dila \[at\] dila.gouv.fr](mailto:Donnees-Dila[at]dila.gouv.fr)

Toutes ces informations sont disponibles sur le site <https://www.data.gouv.fr/> et dans le répertoire des informations publiques de la DILA : <http://rip.journal-officiel.gouv.fr>

Périodicité de la mise à jour

Les données du simulateur sont mises à jour en fonction des évolutions de la réglementation.

Architecture technique

Les simulateurs développés par la DILA utilisent le moteur de simulation G6K dont les sources sont accessibles via le lien : <https://github.com/eureka2/G6K>

- La définition (étapes, règles,..), au format XSD, valable pour tous les simulateurs développés avec le moteur G6K;
- la procédure de mise à disposition et d'installation du moteur.

Accès aux données

Les données et la documentation associée sont accessibles directement et gratuitement sur un serveur; le lien vers ce serveur est spécifié sur le site data.gouv.fr.

Conditions de réutilisation

Les données sont réutilisables gratuitement sous [licence ouverte v2.0](#).

Les réutilisateurs s'obligent à mentionner :

- la paternité des données (DILA) ;
- l'URL d'accès longue de téléchargement ;
- le nom du fichier téléchargé ainsi que la date du fichier.

Données mises à disposition

Les données du simulateur mises à disposition par la DILA sont constituées :

- d'un fichier XML pour les règles;
- d'un schéma des données au format JSON;
- des données au format JSON.